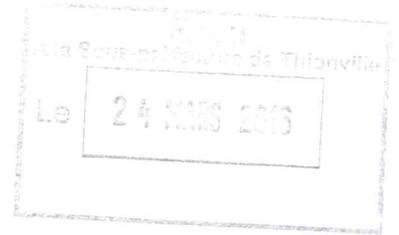


**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 2 mars 2016**



Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 16
Membres ayant donné procuration : 3
Membre absent excusé: 1

L'an deux mille seize, le deux mars à dix-neuf heures et deux minutes, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes des Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le 25 février 2016, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. LOUIS, M. FERRERO, Mme BUHAJEZUK, M. PERLATI, M. DE LAZZER,
et M. DILLIER (suppléant)

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: M. CHEBBAH, M. CORAZZA, Mme CORION, M. JURCZAK et M. MEDVES

COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET, M. THEIS et M. LANGENFELD

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DES TROIS FRONTIERES

: M. TINNES et M. TRITZ

Etaient absents (avec procuration) :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX donne procuration à M. LOUIS

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: M. TARILLON donne procuration à M. MEDVES
M. BRIZZI donne procuration à Mme CORION

Etait absent excusé :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. FISCHER

M. FERRERO arrive à 19h10 à la délibération 2016-01, participe au vote de cette délibération et au vote des délibérations suivantes.
M. LOUIS arrive à 19h30 à la présentation de la délibération 2016-01, participe au vote de cette délibération et au vote des délibérations suivantes.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

N° 2016-05

Objet : débat d'orientation budgétaire

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Considérant l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire a été présenté aux conseillers syndicaux.

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération a été affiché le / 8 MARS 2016
à l'Hôtel de Communauté de HAYANGE.

Hayange, le 15 MARS 2016

Le Président



Michel PAQUET